

Par décret n° 98-52 du 16 janvier 1998.

Monsieur Mohamed Lassaâd Labidi, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service de l'assistance aux producteurs à la direction de la qualité et de la protection du consommateur à la direction générale de la concurrence et du commerce intérieur au ministère du commerce.

Par décret n° 98-53 du 16 janvier 1998.

Monsieur Mustapha Chérif, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de service des études et de la prévision à la direction des prix et de la concurrence à la direction générale de la concurrence et du commerce intérieur au ministère du commerce.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

NOMINATIONS

Par décret n° 98-54 du 16 janvier 1998.

Monsieur Amor Chouchen, ingénieur principal, est chargé des fonctions de directeur de la planification et du développement agricole à la direction générale de la planification, du développement et des investissements agricoles au ministère de l'agriculture.

Par décret n° 98-55 du 16 janvier 1998.

Monsieur Salah Touibi, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de directeur de l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de développement intégré du gouvernorat de Siliana.

Par décret n° 98-56 du 16 janvier 1998.

Monsieur Ali Laguech, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous directeur de l'exploitation et de la gestion des barrages et ouvrages hydrauliques à la direction générale des études et des grands travaux hydrauliques au ministère de l'agriculture.

Par décret n° 98-57 du 16 janvier 1998.

Monsieur Habib Kachouandi, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de service électro-mécanique à la direction générale des études et des grands travaux hydrauliques au ministère de l'agriculture.

Par décret n° 98-58 du 16 janvier 1998.

Monsieur Lotfi Ben Abbès, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de service du centre régional de la Medjerdah et affluents à la direction générale des études et des grands travaux hydrauliques au ministère de l'agriculture.

Par décret n° 98-59 du 16 janvier 1998.

Mademoiselle Moufida Chaouch, ingénieur principal, est chargée des fonctions de chef de service de développement associatif et de la promotion de la femme rurale à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de développement agricole intégré du gouvernorat de Siliana.

Par décret n° 98-60 du 16 janvier 1998.

Monsieur Abderrazak Fehri, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service à l'arrondissement du génie rural au commissariat régional au développement agricole de Nabeul.

Par décret n° 98-61 du 16 janvier 1998.

Monsieur Hichem Lakhdhar, géologue, est chargé des fonctions de chef de service de la recherche et du développement à

l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de développement agricole intégré du gouvernorat de Siliana.

Par décret n° 98-62 du 16 janvier 1998.

Madame Samira Jaâfoura épouse Labidi, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service de la gestion administrative du personnel administratif technique et ouvrier à l'institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles relevant du ministère de l'agriculture.

Par décret n° 98-63 du 16 janvier 1998.

Monsieur Mohamed Lazhar El Echi, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de service de la conjoncture et du budget économique à la direction générale de la planification du développement et des investissements agricoles au ministère de l'agriculture.

Par décret n° 98-64 du 16 janvier 1998.

Monsieur Youssef Azabou, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de la cellule territoriale de vulgarisation agricole "Oued Meliz" au commissariat régional au développement agricole de Jendouba.

Par décret n° 98-65 du 16 janvier 1998.

Monsieur Lotfi Kazdaghli, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de la cellule territoriale de vulgarisation agricole (Bou-Argoub) au commissariat régional au développement agricole de Nabeul.

Arrêté du ministre de l'agriculture du 16 janvier 1998, portant annulation d'un concours interne sur épreuves pour l'accès au grade de médecin vétérinaire spécialiste principal.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 78-963 du 7 novembre 1978, fixant le statut du cadre commun des médecins vétérinaires et notamment son article 4,

Vu l'arrêté du 10 novembre 1980, fixant le règlement et le programme du concours interne sur épreuves pour l'accès au grade de médecin vétérinaire spécialiste principal tel qu'il a été complété par les arrêtés du 28 juin 1994 et du 29 août 1997,

Vu l'arrêté du 29 août 1997, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour l'accès au grade de médecin vétérinaire spécialiste principal.

Arrête :

Article premier. - Est annulé le concours interne sur épreuves pour l'accès au grade de médecin vétérinaire spécialiste principal ouvert par l'arrêté susvisé du 29 août 1997.

Art. 2. - Le présent arrêté est publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 16 janvier 1998.

Le Ministre de l'Agriculture
Sadok Rabah

Vu

Le Premier Ministre
Hamed Karoui